



« Les Ferrailles », N° 30
 0 ISLE SUR LA SORGUE
 : 90 38 00 69 - Fax 04 90 38 66 08
 mail : canal-isle@wanadoo.fr
 Site : www.canal-isle.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES
DU 19 FEVRIER 2013

Le 19 Février 2013 à 10 h 00.

En application des dispositions prévues dans les statuts de l'ASCO du Canal de l'Isle, l'assemblée des propriétaires s'est tenue à la salle de "L'Eden ; Commune de Robion sous la présidence de M. **BARBANSON** Pierre, Président du canal de l'Isle, entouré des membres du Conseil d'Administration.

Assistaient également à cette séance :

- * M. **FRASSI**, Maire de Robion ;
- * M. **DONNAT**, Maire de Lagnes ;
- * M. **BELLET**, Représentant la Commune de l'Isle sur la sorgue ;
- * M. **GREGOIRE**, Directeur du Canal de l'Isle ;
- * M. **AUZIER**, Chargée de Mission, Contrat de Canal.

Etaient excusés, pris par d'autres engagements :

- * M. le Maire de Le Thor ;
- * M. le Maire de Châteauneuf de Gadagne.

Mme NOUGUIER est nommée Secrétaire.

Après avoir ouvert la séance, le Président remercie tous ceux qui ont bien voulu répondre à son invitation et participer à nos travaux et en particulier :

- M. le Maire de Robion qui nous fait l'honneur de nous recevoir dans sa commune et qui a bien voulu mettre la salle de "L'Eden" à notre disposition.

Nous savons à quel point il est proche des préoccupations du monde agricole et tout ce qui s'y rattache.

- Mrs les Maires ou leur représentant des communes irriguées par le Syndicat qui participent à cette assemblée de propriétaires.

- Ses collègues pour l'aide qu'il n'ont cessé de lui apporter pour diriger le canal ; leur expérience ayant été à plusieurs reprises d'un grand secours ;

- Le personnel pour leur dévouement au service des agriculteurs ou plus généralement des arrosants.

Il précise que depuis des années la crise agricole est bien présente, l'année écoulée a montré une légère amélioration et l'on ne peut que souhaiter que cela se confirme cette nouvelle saison.

Lors de cette Assemblée, nous allons procéder au renouvellement de la moitié du Conseil d'Administration.

10 h 45, le Président précise que le quorum à atteindre lors de cette première réunion était de 2078 voix sur un total de 4154.

Le décompte du cahier d'émargement fait apparaître un nombre de voix représenté pour cette première réunion de 821 voix.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée de 10 h n'est pas valablement constituée et ne peut donc délibérer.

Le Président décide de suspendre l'Assemblée de 10 h 00 et invite les propriétaires à assister à celle fixée à 10 h 45 qui sera valablement constituée quelque soient les membres présents.

Le Président ouvre la séance de 10 h 45 et passe la parole à son Directeur.

M. **GREGOIRE**, après avoir rappeler l'ordre du jour, donne lecture du Compte Administratif 2011.

Compte tenu du résultat de l'exercice 2011, de l'excédent antérieur reporté et de la balance des restes à réaliser, il ressort au 31 décembre 2011 un excédent global de 528 K€ représentant le fond de roulement de l'Association.

Ce bilan est conforme au compte de gestion de M. le Percepteur de l'Isle et a été approuvé par M. le Préfet de Vaucluse.

Le Compte Administratif est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

M. GREGOIRE indique que l'Assemblée est invitée à procéder aux élections pour le renouvellement de la moitié des syndicats.

Il est fait rappel de l'article 10 des statuts qui précise les modalités d'élections et précise les syndicats renouvelables :

- 1 Titulaire et un suppléant pour Robion ;
- 1 Titulaire pour Lagnes ;
- 2 Titulaires pour l'Isle sur la Sorgue ;
- 1 Titulaire et un suppléant pour le Thor ;
- 1 Titulaire pour Châteauneuf de Gadagne.

Une liste est à leurs dispositions.

Commune de ROBION

NOUVEAU Michel

MARROU Alain

Commune de LAGNES

GRILLI Michel

Commune de l'ISLE SUR SORGUE

PIOT Jean Marc

GALERA ROJO Pédro

Commune de LE THOR

AGOSTINI Jacques

Commune de GAGAGNE

PONS Yvan

M GREGOIRE fait remarquer que par manque de candidat, 1 poste de suppléant reste vacant sur la commune de Le Thor.

Ceci étant dit, l'Assemblée passe aux urnes.

Ensuite, M. GREGOIRE fait le point sur les travaux d'investissement.

TRAVAUX EN COURS 2012/2013

*** Secteur Caramède – 1^{ère} tranche**

Mise en pression du réseau basse pression sur la commune de Robion.

- Création d'une station de refoulement.
- Mise en place de regard contenant les compteurs en limite de copropriété en zone pavillonnaire.
- Remplacement des robinets vannes par des bornes pression.

Soit :

- Equipement de 75 ha.
- Réalisation de 65 branchements (32 agricoles – 33 agréments).

* **Secteur Arrousaire 4^{ème} tranche** (en suspens)

Les travaux se décomposent en deux lots.

1^{er} lot : Modernisation du réseau :

Secteur 1 – Commune de Lagnes (Qu. Fontioumas, Remeirel, Souvillier)

- Pose de 3.600 ml de canalisations (Ø 200 à 50)
- Réalisation de 40 branchements

Secteur 2 – Commune de l'Isle sur la Sorgue (Qu. St Gervais)

- Pose de 800 ml de canalisation (Ø 300 à 110)
- Réalisation de 8 branchements.

2^{ème} lot : Couverture de la Station de Pompage :

- Construction d'un bâtiment de 16 x 9 m englobant les pompes, l'antibélier, le poste de transformation et le local technique de commande.
- Confection d'un caisson isophonique

MONTANT PREVISIONNEL : 560.000 € HT

Les dossiers de financements sont validés

Nous restons en attente d'une réponse positive d'un établissement bancaire pour l'autofinancement.

TRAVAUX DE RETROCESSION

M. **GREGOIRE** rappelle que dans les années 1980, le Conseil Général de Vaucluse, dans le cadre de sa politique de soutien au développement de l'agriculture du département, a contribué à l'amélioration des réseaux d'irrigation sous pression du Canal de l'Isle.

Une partie du réseau présent dans notre périmètre a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du département, soit :

- 2 stations : Arrousaire – Moutillon
- 2 bassins de stockage 3000 et 15000 m³
- 76 Km de canalisations.

Aujourd'hui, le Conseil Général souhaite nous transférer ces ouvrages dont nous avons l'usage.

Dans le cadre de cette rétrocession, le Conseil Général 84 prend en charge les frais de travaux de remise en état des ouvrages.

Pour cette année, il est prévu de procéder au remplacement :

STATION DE POMPAGE DE L'ARROJSAIE :

- Remplacement des cellules électrique HT
- Remplacement du transformateur 300 Kva
- Remplacement du ballon antibélier 5 m3

Montant HT estimé : **65.000 €**

Les travaux suivants étant entres autres la reprise de la station de Moutillon pour fin 2013 – 2014.

La somme allouée pour cette rétrocession est de l'ordre du million d'euros et sera étalée sur au moins 5 ans.

ETUDE DE REGULATION

Pour 2013, M. GREGOIRE indique que l'étude de la régulation du Canal sera rendue, de celle-ci découlera un programme de travaux qui sera exposé lors de la prochaine assemblée.

COMMUNICATION

Concernant la communication, le partenariat avec le Lycée Agricole de la Ricarde à l'Isle sur la Sorgue, l'organisation de visite de nos sites par les écoles primaires (avec le CME-CPIE) reste d'actualité pour celle année 2013.

Un lien est sur le point de se créer avec le Lycée de Cantarel à Montfavet, notamment pour leur présenter le fonctionnement de notre structure, tant au niveau administratif que technique.

Et bien sûr, le site internet sera régulièrement mis à jour.

Présentation de M. AUZIER : l'irrigation au service du territoire

M. AUZIER prend la parole et présente un diaporama qui décrit les principales caractéristiques du canal de l'Isle et son rôle sur le territoire. La présentation intitulée l'irrigation au service du territoire, s'appuie sur 3 courts reportages qui traitent de :

- L'eau, de la Durance à la parcelle,
- Le fonctionnement d'une association syndicale
- Les usages de l'eau

Les propos tenus dans chacun des petits films sont ensuite expliqués et approfondis à l'aide de cartes, de graphiques et de chiffres, qui sont analysés et discutés. Pour répondre à la demande de certains membres présents à l'assemblée, le diaporama sera mis en ligne sur le site internet du canal.

A 12 h 00, le Président a déclaré le scrutin clos.

Le dépouillement peut avoir lieu.

Le nombre de voix représentée était de 829.

Le dépouillement effectué, il est arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin.

Nombre de voix dans l'urne : 829

Nombre de voix nulle ou blanc : 4

Exprimés : 825

Ont obtenus :

MM. NOUVEAU	822 voix
MARROU	822 voix
GRILLI	784 voix
PIOT	794 voix
GALERA	794 voix
AGOSTINI	787 voix
PONS	797 voix

Ont été en conséquence élus :

Commune de Robion

NOUVEAU Michel

MARROU Alain

Commune de Lagnes

GRILLI Michel

Commune de l'Isle/Sorgue

PIOT Jean Marc

GALERA ROJO Pédro

Commune de Le Thor

AGOSTINI Jacques

Commune de Châteauneuf de Gadagne

PONS Yvan

Un poste reste vacant au sein du Conseil Syndical sur la Commune de Le Thor.

Un questionnement a lieu dans l'assemblée pour l'utilisation du réseau gravitaire du Canal de l'Isle à l'évacuation des eaux pluviales.

M. GREGOIRE rappelle que notre ASCO a été créée avec un objet bien précis. Même si les ouvrages du canal ressuient les terres de façon naturelle, il n'est pas dans ses compétences actuelles de les gérer.

Il est rappelé aussi que dans la plaine, des Associations de drainage sont en place et fonctionnent très bien. (Petit Mourgon, Grand Mourgon, Aubarès, Basse plaine...).

Il est demandé de préciser à qui revient de payer la location des compteurs en cas de fermage.

M. GREGOIRE rappelle que la location de compteur correspond à une "taxe fixe" que le terrain soit irrigué ou non. Les taxes fixes étant le plus souvent à la charge du propriétaire foncier, il apparaît que la location de compteur devrait être à la charge du propriétaire et non pas du fermier.

12 h 45, les questions épuisées, le Président lève la séance et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié gracieusement offert par la commune de Robion.

LE PRESIDENT.



LA SECRETAIRE.

A handwritten signature in cursive script.

LE BUREAU.

A complex, stylized handwritten signature.

A second, simpler handwritten signature.